

**Demande d'enregistrement  
S.A.SURVEYFERT à Petit-Couronne  
Exploitation d'une activité de stockage de copeaux de bois agglomérés et  
résidus de pneu déchiquetés**

# **AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2021, une consultation du public est ouverte du vendredi 21 mai 2021 au vendredi 18 juin 2021 inclus portant sur une demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'une activité de stockage de copeaux de bois agglomérés et de résidus de pneus déchiquetés, sur la commune de Petit-Couronne. Le projet est présenté par la S.A. SURVEYFERT dont le siège social se situe rue Joliot-Curie – Z.I. du Port Angot – 76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF.

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité est la suivante : **2517-1** : station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de Petit-Couronne ainsi qu'en mairies de Canteleu et Val-de-la-Haye concernées par le rayon d'affichage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-du-public>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de Petit-Couronne aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex en précisant : « *consultation du public – S.A. SURVEYFERT*»,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant « *consultation du public – S.A.SURVEYFERT*».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.